

Charge supplémentaire due à des enseignant·es pas formé·es

L'équipe de conseil de Formation Berne

À cause de la pénurie d'enseignant·es, les écoles engagent de plus en plus de personnes insuffisamment qualifiées pour enseigner. Il en résulte souvent un surcroît de travail pour l'équipe pédagogique qui doit aider de tel·les collègues.

La solidarité entre collègues est un atout important et une équipe qui fonctionne bien a intérêt à ne pas compter son temps lorsqu'elle se soutient mutuellement. Si cette charge de travail supplémentaire s'accroît fortement et devient un facteur de stress, il faut réagir immédiatement.

Que peut-on faire en tant qu'enseignant·e ?

- Consigner par écrit les tâches supplémentaires.
- Clarifier rapidement où se situent les propres limites :
 - Quel est mon mandat professionnel ?
 - Qu'est-ce qui est supportable en termes d'effort supplémentaire par solidarité ?
- Réagir lorsque son propre mandat professionnel n'est plus réalisable dans le temps disponible en raison des prestations de soutien supplémentaires.
- Communiquer régulièrement et ouvertement avec la direction de l'école.
- Signaler à temps l'approche d'une limite de charge et demander un soutien.

Mesures d'allègement possibles :

- Dispenser l'enseignant·e ou le/la décharger d'autres tâches
- Organiser un mentorat officiel
- Définir de manière contraignante le contenu et la durée des activités de soutien pour l'autre enseignant·e
- Encourager l'échange/l'intervision avec d'autres collègues dans des situations similaires.

Les directions d'école/autorités d'engagement sont actuellement soumises à une pression extrême et n'engagent généralement un·e enseignant·e non formé·e de manière adéquate que par nécessité. Cependant, cela ne suffit souvent pas : si les autres enseignant·es sont surchargé·es par cette tâche supplémentaire, cette solution s'avère non durable et finit tôt ou tard par peser sur l'ensemble de l'équipe.

Que peut-on faire en tant que direction d'école ?

- Dès l'engagement d'un·e enseignant·e non formé·e, imposer des conditions concernant l'acquisition des qualifications supplémentaires nécessaires. Ainsi, il/elle est sera rapidement mis·e à contribution et bénéficiera d'un soutien concret dans son travail grâce à la formation en cours d'emploi.

ficiera d'un soutien concret dans son travail grâce à la formation en cours d'emploi.

- Intégrer soigneusement les enseignant·es non formé·es et les encadrer de près. Cela implique des visites régulières en classe, la définition d'objectifs contraignants et la promotion de la participation aux offres de soutien à bas coût de la haute école pédagogique.
- Mettre en œuvre de mesures de soutien supplémentaires discutées de manière transparente au sein de l'équipe. Il est judicieux de répartir ces tâches entre plusieurs personnes, de demander régulièrement des informations et de réagir rapidement aux situations problématiques.
- Faire preuve de clarté : Le soutien des collègues n'est pas une évidence.
- Organiser un mentorat.

→

- Chercher du soutien : Dans les situations difficiles, consulter l'inspecteur responsable. Le cas échéant, demander des mesures de soutien (auxiliaires de classe, leçons SOS).
- Utiliser la période d'essai pour vérifier si cet emploi est viable à long terme. Si ce n'est pas le cas, résilier le contrat de travail pendant la période d'essai.

Il est important que les directions d'école et les enseignant-es réagissent à temps à une telle surcharge de travail et évitent que l'ensemble du système ne soit fragilisé. Le recours à des enseignant-es non formé-es de manière adéquate doit rester une exception.

Une bénédiction et une fatalité

Les personnes non qualifiées ou insuffisamment qualifiées qui se reconver-tissent apportent une contribution importante et appréciée compte tenu de la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée. Elles apportent leur aide en cas de besoin et soutiennent le sys-tème.

Néanmoins, dans la mesure du possible, l'enseignement doit être dispensé par des enseignant-es qualifié-es. Une bonne qualité de l'enseignement est essentielle et doit être préservée à tout prix. Pour y parvenir, les enseignant-es non quali-fié-es ou insuffisamment qualifié-es devraient être embauché-es sous des conditions strictes et rattraper leur formation dans les meilleurs délais.

Allègement grâce au mentorat

Afin de remédier à la difficulté à pourvoir les postes, un pool spécial de mentors chargés d'accompagner les personnes en début de carrière a été mis en place.

Actualisé en septembre 2025

alain.jobe@formationberne.ch

beratung@bildungbern.ch

<https://www.formationberne.ch/engagement/conseil>